

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for filming. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of filming, are checked below.

L'Institut a microfilmé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de filmage sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers/
Couverture de couleur
- Covers damaged/
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated/
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing/
Le titre de couverture manque
- Coloured maps/
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black)/
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations/
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material/
Relié avec d'autres documents
- Tight binding may cause shadows or distortion along interior margin/
La reliure serrée peut causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la marge intérieure
- Blank leaves added during restoration may appear within the text. Whenever possible, these have been omitted from filming/
Il se peut que certaines pages blanches ajoutées lors d'une restauration apparaissent dans le texte, mais, lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas été filmées.
- Additional comments:/
Commentaires supplémentaires:

- Coloured pages/
Pages de couleur
- Pages damaged/
Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated/
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached/
Pages détachées
- Showthrough/
Transparence
- Quality of print varies/
Qualité inégale de l'impression
- Continuous pagination/
Pagination continue
- Includes index(es)/
Comprend un (des) index
- Title on header taken from: /
Le titre de l'en-tête provient:
- Title page of issue/
Page de titre de la livraison
- Caption of issue/
Titre de départ de la livraison
- Masthead/
Générique (périodiques) de la livraison

This item is filmed at the reduction ratio checked below/
Ce document est filmé au taux de réduction indiqué ci-dessous.

10X	12X	14X	16X	18X	20X	22X	24X	26X	28X	30X	32X
						✓					

LA

SEMAINE RELIGIEUSE

DE QUÉBEC

SOMMAIRE

La semaine sainte, 497. — La parole de Dieu, 499. — Lettre de Léon XIII au Cardinal Perraud, 500. — Chronique, 500. — Un travail de la S. C. des Rites, 505. — Le dévouement, 505. — Renseignements, 505. — Une règle de conduite, 506. — Londres, 506. — Histoire du Cap-Santé, 508. — Memento hebdomadaire, 512.

La Semaine Sainte

Après la Cène, le dernier repas que Jésus-Christ prit avec ses apôtres et pendant lequel il institua le sacrement de l'Eucharistie, il s'en alla avec eux dans un endroit situé en dehors de Jérusalem, et qui n'en était séparé que par un petit ruisseau.

Puis il entra seul dans le jardin des Oliviers, comme il est encore appelé aujourd'hui. Là, il se mit à prier la face prosternée contre terre, et il entra dans une agonie morale telle, que de grosses gouttes de sang coulaient de ses pores et inondaient le sol. La douleur mortelle qu'il éprouva en cette circonstance, est appelée son agonie dans le jardin des Olives.

Trois causes expliquent la cruelle agonie de Notre-Seigneur : la connaissance claire et certaine des douleurs qu'il allait endurer, la vue des péchés passés, présents et futurs de tous les hommes, l'inutilité de sa Passion pour une multitude d'âmes.

C'est au jardin des Oliviers qu'il fut livré perfidement par Judas, aux soldats chargés de l'arrêter, et abandonné par ses apôtres. Ceci se passait le jeudi soir, et fut le commencement de sa passion.

Le lendemain, vers trois heures de l'après-midi, il expirait sur la croix. C'est depuis cette époque que ce jour là est appelé le Vendredi-Saint, qui était le 15 avril, l'an 782 de la fondation de Rome, et 34 de l'ère chrétienne.

Bien que les sept jours qui précèdent Pâques soient qualifiés du nom de saint, cependant le vendredi est le plus saint, parce que Jésus-Christ a montré ce jour-là son grand amour pour les hommes, et leur a mérité toutes les grâces nécessaires pour se sauver.

Jésus-Christ est mort cloué à une croix, parce que c'était le plus honteux des supplices, infligé seulement aux malfaiteurs.

C'était aussi le plus douloureux, car le condamné avait les mains et les pieds percés, c'est-à-dire les quatre parties les plus éloignées du cœur, — ce qui prolongeait le supplice et l'augmentait.

Le calvaire sur lequel Jésus est mort, est une petite colline située en dehors de Jérusalem, et où avait lieu l'exécution des criminels.

Comme le Temple de Dieu était dans Jérusalem, cette ville était appelée la Cité de Dieu, et aucun criminel ne pouvait être exécuté dans son enceinte.

Près de Saint-Jean-de-Latran se trouve l'escalier en marbre blanc que monta le Sauveur pour se rendre au palais de Pilate ; il a vingt-huit marches. Transporté à Rome, sur l'ordre de Constantin, il a été tellement usé par les fidèles qui le montaient à genoux, qu'on a été obligé de le revêtir de tables épaisses de bois de noyer, renouvelées plusieurs fois déjà.

La colonne de la flagellation est conservée dans l'église de Sainte-Praxède, bâtie dans les premiers siècles chrétiens.

La couronne d'épines, le manteau d'écarlate, le saint roseau furent déposés, par saint Louis, dans le magnifique monument connu sous le nom de Sainte-Chapelle. Là se trouve aussi l'éponge du Calvaire. Pendant la Semaine Sainte, on les expose à la vénération des fidèles.

Aix possède le linge dont furent entourés les reins du Sauveur sur la croix ; Argenteuil possède la tunique, ouvrage de la Sainte Vierge ; Trèves, la sainte robe que l'on montre à des époques déterminées, à la joie des pieux fidèles.

A Saint-Pierre de Rome, l'on voit la lance qui perça le cœur de Jésus, le voile de sainte Véronique ; à Turin, le saint Suaire ;

à Béançon et dans quelques autres villes, les linges sacrés dont fut enveloppé au tombeau le corps de Jésus-Christ.

L'église de Sainte-Croix, à Rome, possède un morceau important de la vraie Croix, l'écrêteau, deux des clous qui percèrent les pieds et les mains du Sauveur.

La parole de Dieu

Pourquoi la parole de Dieu, trop souvent, ne produit-elle pas de fruits ? Pourquoi nos résolutions restent-elles lettre morte et ne faisons-nous aucun progrès dans la vertu ? La première cause est l'endurcissement du cœur. Il est des hommes que rien ne touche, les exhortations les plus pressantes, les tableaux les plus saisissants, les menaces les plus terribles ne peuvent les ébranler. Enfoncés dans la matière, ils ont perdu toute-sensibilité et sont devenus froids comme le marbre.

La seconde cause est l'inconstance du cœur. Nous ferons tout ce que le Seigneur a dit, s'écrient-ils, comme les Juifs, lorsque Dieu leur donna la loi sur le mont Sinai. Puis, quelques jours après, ils sont retournés à leur vouissement !

Lorsque Jean-Baptiste baptisait sur les bords du Jourdain, le peuple accourait pour se faire baptiser. Peu après, il reprenait sa vie de péché. Nous faisons de même après chaque réception des sacrements. Lorsque Jésus-Christ fait son entrée dans Jérusalem, le peuple l'acclame. Quelques jours plus tard, le même peuple crie : Qu'il soit crucifié !

Ne montrons-nous pas la même inconstance ? Auprès d'une couche funèbre, au sortir d'un sermon, nous formons de sérieuses résolutions, nous jurons de changer de vie, et il semble que rien ne nous fera rechuter. Hélas ! La première tentation qui se présente, annihile quelquefois toutes ces bonnes résolutions dont l'enfer est pavé.

La troisième cause est la passion dominante.

Les passions sont les épines qui étouffent la semence de la parole de Dieu. Là où elles trônent, il n'y a pas de place pour le bien. Elles prêchent sans cesse une doctrine toute différente de la parole de Dieu. La parole de Dieu ne saurait germer dans un cœur esclave des passions. L'exemple d'Hérode qui reste sourd aux exhortations de S. Jean-Baptiste en est un exemple frappant.

Lettre de Léon XIII au Cardinal Perraud

*A Notre cher fils Adolphe-Louis-Albert, cardinal Perraud
évêque d'Autun, de Châlon et de Mâcon.*

Notre cher Fils,

Nous avons reçu et lu avec un vif intérêt votre circulaire concernant quelques points de discipline ecclésiastique, et Nous ne doutons pas que votre clergé, dont Nous connaissons la haute piété, n'ait accueilli avec docilité vos avis et vos sages conseils.

Parmi les divers points que vous avez mis en relief, il en est un surtout qui a spontanément fixé notre regard, comme étant la base même et la condition essentielle de la discipline sacrée : Nous voulons parler de votre paragraphe sur l'esprit d'obéissance et de soumission au Siège apostolique et à l'autorité épiscopale. En attirant sur ce sujet l'attention de vos prêtres, vous avez voulu, et cela avec beaucoup de raison, les prémunir contre cette fièvre d'indépendance et de liberté effrénée, qui a envahi la société moderne et menace de l'ébranler jusque dans ses fondements. De l'esprit d'obéissance et de discipline sortira, comme son fruit naturel, cette union des cœurs et des volontés tant recommandée par le divin Sauveur et si indispensable dans des temps où nous voyons nos ennemis se coaliser et s'unir de plus en plus contre Dieu, son Eglise et son Christ.

LÉON XIII. Pape.

Chronique

Au mois de septembre 1897, le ministre des finances du gouvernement espagnol fit saisir les biens du Sanctuaire de Notre-Dame de Luch, situé dans l'île de Majorque. Depuis la guerre de l'indépendance, ce sanctuaire s'était enrichi de nombreux dons des fidèles, et ces richesses avaient depuis longtemps attiré l'attention du fisc espagnol.

L'évêque de Majorque, Mgr Cervera, protesta. Dans cette protestation, l'évêque, après avoir rappelé le décret du Concile de Trenté et la Bulle *Apostolicæ Sédis*, disait : " *Nous déclarons que M. le ministre des finances a encouru l'excommunication.*" Dans une lettre à ses diocésains, Mgr Cervera les avertissait que ceux qui prendraient part à une vente aux

enchères et seraient acheteurs des propriétés de Notre-Dame de Luch, encourraient, eux aussi, de ce fait, l'excommunication réservée au Pontife romain ; et il ordonnait au clergé de lire à la grand'messe dans toutes les églises et chapelles de son diocèse, la lettre par laquelle il expliquait sa conduite, faisait connaître l'excommunication du ministre et avertissait les acheteurs.

Le ministre des finances ordonna de sévir contre *El Boledín eclesiástico*, et tous les journaux qui reproduiraient la protestation de l'évêque. En même temps il faisait des démarches auprès du nonce apostolique et l'ambassadeur d'Espagne se rendait au Vatican pour faire lever l'excommunication.

Comme toujours, lorsque se produit quelque part un acte de fermeté, la conduite de l'évêque fut critiquée par les gens qui veulent voir par tous et partout le devoir sacrifié à la conciliation.

Les uns disaient que l'évêque de Majorque n'avait pas le droit d'excommunier le ministre, parce que le ministre n'était pas son diocésain, comme si ce n'était pas un principe élémentaire du droit canonique qu'on est justiciable du juge sur le territoire duquel a été commis le délit. D'autres traitaient Mgr Cervera de partisan politique et attribuaient odieusement à ces sentiments un acte que le devoir épiscopal avait seul dicté et même imposé ; d'autres enfin disaient que la sentence d'excommunication ne serait pas confirmée, comme si la déclaration d'une excommunication encourue *ipso facto* avait besoin de confirmation.

Le digne évêque laissa dire. Le gouvernement envoya alors à Rome une personnalité chargée de trouver une combinaison quelconque. La réponse de Rome fut ce qu'elle devait être et la régence s'est vue forcée de restituer les biens dont elle s'était injustement emparée.

Dernièrement, *L'Union catolica* de Madrid publiait en effet la nouvelle suivante :

“ Par suite d'ordres donnés par le gouvernement, on a restitué au clergé les biens du sanctuaire de Notre-Dame de Luch, incarceration dans le domaine national par suite d'un ordre de l'ancien ministre des finances, M. Navarro Reverter.

“ L'acte de restitution a été signé en présence du président de la députation provinciale et du vicaire capitulaire *sede vacante*. ”

Sede vacante, Dieu en effet n'a pas permis que le courageux prélat vît le jour du triomphe du droit et de la justice; il a succombé subitement à la suite d'une apoplexie cardiaque; mais la vigueur de sa protestation a porté ses fruits, même après sa mort, et son exemple sera fécond.

A l'occasion de sa courageuse attitude, Mgr Cervera avait reçu des adresses de félicitations. Voici quelques traits de sa belle réponse aux catholiques de la province métropolitaine de Grenade :

“ Je remplis un devoir, fort honorable pour moi et fort agréable pour mon cœur, en vous envoyant l'expression de ma plus profonde reconnaissance pour vos félicitations, votre protestation enthousiaste et votre vaillante adhésion à mon attitude, lorsque vous avez appris l'intégrité apostolique avec laquelle j'ai défendu les droits et les intérêts de l'Eglise, en protestant de toutes les forces de mon âme, contre le fait de l'incarcération illégale et arbitraire, de la part de l'Etat, des biens du sanctuaire de Notre-Dame de Luch.

“ Tranquille et ferme à mon poste, je continuerai, comme par le passé, à combattre en bon soldat du Christ, sans timidité et sans respect humain, pour la gloire de Dieu et pour tout ce qui concerne le bien de l'Eglise.

“ Sous toutes les formes, cette Eglise est combattue; elle subit les inculpations les plus inqualifiables et les injustices les plus terribles; mais surtout on prétend exiger des évêques, ses gardiens, je ne sais quel genre de mansuétude et je ne sais quelle espèce d'obéissance, qui serait, à mon avis, l'indubitable signal d'une abdication honteuse ou d'un avilissement répugnant.

Serait-ce un pur mythe que l'institution de l'Eglise? N'a-t-elle pas son histoire? N'est-elle pas animée par un esprit qui ne peut pas mourir? N'a-t-elle pas ses Jean-Baptiste, ses Athanase, ses Anselme, un Thomas de Cantorbury, un Grégoire VII, le Pie, ses valeureux et persévérants martyrs? Or tous ont discerné ce qui est à Dieu et ce qui se doit à César. Les ministres de Dieu n'ont jamais passé et n'ont jamais cherché à passer pour envoyés des puissances humaines. Jamais ils n'ont soutenu d'autre doctrine que celle de *Non ab hominibus sed a Deo*.

“ C'est une erreur fatale de ceux qui, sous le prétexte d'éviter des maux plus grands, croient qu'ils travaillent pour le triomphe de l'Eglise, en cédant pour aujourd'hui seulement, sur une

virgule, et en employant de longues phrases accommodantes, puis cédant plus tard sur des points fondamentaux.

“ C'est une erreur, une erreur vraiment déplorable, de transiger avec les excès du pouvoir ; et vouloir discuter sur des questions claires et indiscutables, c'est trahir la foi reçue et la foi jurée.

“ C'est pourquoi l'évêque qui a le sentiment de ses hauts devoirs ne peut faire ce que sa conscience ne lui permet pas, même quand son attitude noble et énergique serait l'objet de censure, de menaces. ”

Le procès Zola, qui a tenu l'Europe en suspens, vient de se terminer par une condamnation au maximum de la peine. Il peut être bon de rappeler brièvement les circonstances dans lesquelles il se produit.

Un officier de race juive avait été condamné, il y a trois ans, par ses pairs et à l'unanimité, pour avoir livré les secrets de la défense nationale à l'ennemi. Lui-même avait avoué, et procès verbal de ses aveux avait été adressé au ministre de la guerre. Il avait cependant annoncé qu'au bout de trois ans son procès serait révisé.

L'un des vice-présidents du Sénat vint en effet, après trois ans, affirmer qu'il avait la preuve de l'innocence de Dreyfus. Mis en demeure de la produire, il dut avouer qu'il n'avait rien.

Le frère du traître accusa alors publiquement le commandant Esterhazy d'être le vrai coupable.

Un syndicat avait forgé contre cet officier un commencement de preuves, sous la forme d'un télégramme entré, on ne sait comment, au ministère de la guerre et déposé sur le bureau du lieutenant-colonel Picquart. Celui-ci voulut forcer l'un de ses subordonnés, le commandant Lauth, à authentifier ce télégramme et n'y put parvenir. Le conseil de guerre, convoqué pour juger le cas du comte Esterhazy, l'acquitta à l'unanimité.

M. Zola intervint alors et accusa le conseil de guerre d'avoir jugé et absous par ordre. Appelé, de ce chef, devant la cour d'assises, M. Zola d'accusé, s'est fait accusateur, et, grâce à l'audace de ses défenseurs et aux faiblesses du tribunal, il est parvenu à détourner complètement l'attention de lui pour la reporter sur l'affaire Dreyfus. On vit, dans l'enceinte de la justice, des témoins mentir effrontément et soutenir leurs mensonges ; au dehors, on entendit de tout jeunes gens crier : A bas l'armée !

à bas la France ! En même temps, les journaux étrangers ennemis de la France entonnaient un hymne à la gloire de Zola et prenaient fait et cause pour Dreyfus. Cette situation a fait bondir d'indignation les cœurs français. Tout ce qu'il y a d'honnête et de patriote parmi eux a protesté. Mais de plus on a reconnu le péril qui menaçait la patrie.

En Allemagne pas un juif n'est admis dans le corps des officiers. En France on les a laissés entrer dans l'état-major où sont tous les secrets de la défense nationale !

Maîtres de la finance et du crédit, de l'industrie, et du commerce, de la presse et des agences de tout genre, il leur manquait la main-mise sur les secrets de la défense nationale pour être de plus en plus maîtres des événements et des destinées de ce pays.

Ce qui vient de se passer a heureusement ouvert les yeux à un grand nombre

On a vu aussi par quels liens sont unis les juifs et les franc-maçons de tous les pays, et comme tous, aussi bien ceux du dedans que ceux du dehors, s'entendent et s'aident mutuellement, alors même qu'il s'agit de l'honneur et peut-être même de l'existence de la patrie. Il semble que la France soit de trop sur la carte du monde, parce qu'après tout c'est encore chez elle qu'il y a le plus de vie catholique. Le complot ne date point d'aujourd'hui. Peu s'en rendaient compte. Maintenant ceux qui veulent voir n'ont qu'à ouvrir les yeux.

Une chose bien douloureuse a été constatée durant ces événements ; c'est la faiblesse que les gouvernants ont montrée, leurs ménagements envers les coupables. Cette faiblesse laisse au pays bien peu de sécurité. Mais en face de ces lâchetés, avec quel éclat s'est manifestée la magnifique et simple loyauté de ces généraux et de ces officiers qu'on prétendait déshonorer ; et comme de tous les cœurs vraiment français s'est élevé formidable le cri de : " Vive l'armée ! "

Les journaux du syndicat annoncent une suite. " Ce grand drame judiciaire, disent-ils, n'en est encore qu'à son premier acte. " Et c'est possible.

La France expie et expiera peut-être plus cruellement encore l'imprudence commise il y a un siècle, en méprisant les règles tracées par l'Eglise relativement à ses rapports avec les juifs et en mettant cette race étrangère sur le pied d'égalité avec les indigènes.

La persécution ne cessera et la France ne sera en sécurité que lorsqu'elle aura bouté les juifs dehors, comme Jeanne d'Arc a bouté les Anglais sous Charles VII. Réchauffer des reptiles sur son sein, c'est courir à une mort certaine.

Zola en a appelé, et comme il prévoit ce qui va advenir, il est allé attendre sur la frontière. C'est prudent à lui.

26 mars 1898.

Un travail de la S. C. des Rites

La S. Congrégation des Rites vient de terminer un travail assez considérable intitulé : *Additions et changements aux rubriques générales et spéciales du Bréviaire et du Missel. Décret du 11 décembre 1897*. Ces additions et changements devront être introduits dans les livres liturgiques.

Notons un point dont l'application revient chaque jour dans la célébration de la messe, en un grand nombre d'églises. Si un tableau ou une statue de la Sainte Vierge, ou du saint dont on fait la fête, se trouve au-dessus de l'autel, c'est vers cette image ou statue que le prêtre doit s'incliner, et non vers le missel, quand il prononce le nom de la T.-Ste Vierge ou celui du saint.

Le dévouement

Les protestations de dévouement sont fréquentes, mais le véritable dévouement est rare.

Renseignements

Certains naturalistes ont soulevé une objection contre le récit biblique, au sujet du repeuplement du globe par les espèces animales, après le déluge.

Comment, disent-ils, les bêtes renfermées dans l'arche parent-elles se répandre sur toute la surface de la terre ? Comment les mammifères parent-elles franchir les mers et aborder dans les régions les plus lointaines ?

Pour résoudre cette difficulté, il suffit d'admettre que le déluge s'étendit, non à toute la terre habitable, mais seulement à toute la terre habitée.

« Des races entières d'animaux, dit le P. Franciani, ne passèrent pas les mers pour avoir le plaisir de coloniser l'Améri-

que. Assurément, les quelques individus qui ont primitivement peuplé l'Amérique et l'Océanie n'ont pas emporté avec eux, sur le nouveau continent, une faune qui est complètement différente de la nôtre."

Ces races animales ont toujours vécu en ces lieux où elles ont été créées; Noé ne les connaissait pas, et le déluge ne les a pas atteintes. Elle n'avaient donc pas à émigrer de l'Arménie où s'arrêta l'arche, en Amérique ou en Océanie d'où elles n'étaient pas sorties. Quant aux animaux connus des Hébreux rien n'empêche d'admettre qu'ils purent facilement se répandre du mont Ararat dans les pays bibliques.

Une règle de conduite

" Ne jamais rien dire en secret, écrit Balmès, qu'on ne puisse soutenir publiquement, si l'indiscrétion ou la méchanceté le divulguent,

LONDRES

Dans ces temps où les catholiques portent souvent leur pensée vers l'Angleterre, dont ils espèrent la conversion, une étude sur Londres sera lue avec intérêt.

Il y a quelques années que j'ai visité Londres. Je la connaissais à fond, n'ayant guère eu d'autre occupation pendant six mois que d'en étudier les monuments et les coutumes. Londres a changé beaucoup depuis lors, je le sais. Je n'ignore pas qu'elle acquiert près de 100,000 habitants chaque année (50,000 seulement ces dernières années); qu'il s'y construit en moyenne 11,000 maisons par an; qu'il s'y ouvre 250 rues d'une longueur totale de 70 kilomètres.

Je connais cet accroissement formidable. Mais je sais aussi qu'il n'y a là que quelques flots de plus à une mer de briques qui s'avance. Les vieux monuments sont restés debout et les mœurs ne changent guère dans ce pays essentiellement traditionnel.

Voyage. — Londres est à 100 lieues de Paris. 10 heures suffisent pour y aller. Elle est à 18 lieues de la mer. Elle s'étend sur les deux rives de la Tamise, large comme un bras de mer et où la marée se fait sentir.

Si vous allez un jour à Londres, laissez aux timides, qui redoutent le mal de mer, le passage facile de Calais à Douvres. Il faut entrer par la mer chez la reine des mers. Embarquez-vous à Calais ou à Ostende pour remonter la Tamise. Pour goûter et comprendre certaines villes, il importe de les voir d'abord sous leur plus favorable aspect. Il faut entrer à Constantinople par le Bosphore, à Rome par la grande voie Flaminienne. Je conseillerais à un homme de goût qui voudrait visiter Paris d'aller d'abord à Versailles et de descendre par la grande avenue qui conduisait Louis XIV au Louvre, ou bien de se rendre à Neuilly et d'entrer par la voie triomphale qui conduisait Napoléon 1er aux Tuileries.

Si vous remontez la Tamise, vous passez sous les forts effrayants des îlots et des rives ; puis tout à coup à un détour du fleuve vous vous trouvez en face de la grande ville.

Arrivée. — A droite, c'est une forêt de mâts. Ce sont les docks, les bassins. Le mouvement du port est de 80,000 navires par an, 250 par jour. Là affluent les produits et les richesses de l'Inde, de la Chine, de l'Australie, de l'Amérique. Au delà, à l'est et au midi, ce ne sont qu'usines et cheminées. Une immense nuée de fumée noire voile tristement les ateliers du fer, de la laine et du coton.

En avançant, je vois un fier donjon, une grande demeure féodale, appelée la Tour de Londres, rivale par son majestueux aspect de notre vieux Coucy, bien campée là comme pour garder la ville et la nation.

Sa vue et ses souvenirs éveillent en moi un sentiment patriotique. C'est l'œuvre et c'était la résidence de notre vaillant duc Guillaume de Normandie, le fondateur des dynasties françaises qui ont donné à l'Angleterre les quatre plus beaux siècles de son histoire. Ce sont ces familles princières de Normandie et d'Anjou qui ont fait l'Angleterre grande et belle, trop grande parfois. Ce sont elles qui l'ont ornée des monuments qui font encore sa gloire.

C'est ainsi que sur toutes les plages un français retrouve quelque glorieux souvenir qui ranime sa foi en sa patrie et ravive, même en de sombres jours, ses fortifiantes espérances.

La ville. — Au delà, c'est la plus immense agglomération d'habitations que l'activité humaine ait produite sur la terre. C'est une province couverte de maisons. Sur un espace cinq

fois plus grand que Paris, Londres réunit quatre millions d'habitants. Quatre millions ! C'est plus que la Hollande tout entière, plus que le Portugal, autant que la Suède ; c'est un million de plus que la Suisse avec ses 22 cantons et ses quatre langues.

Si c'étaient quatre millions d'heureux ! (Mais nous verrons qu'il s'en faut de beaucoup.)

Débarquement. — Cependant notre vaisseau s'avance entre deux haies de navires qui encombrent la Tamise et nous débarquons auprès du vieux pont de Londres, le premier des quatre grands ponts de pierre qui semblent jetés par des géants sur ce fleuve de 5 à 600 mètres de largeur.

Londres n'a pas de quais. La Tamise est bordée de magasins et d'entrepôts. Quelques rues y descendent.

Descendus sur le port, nous cherchons une voiture. Il n'en manque pas, mais elles sont bien originales. Ce ne sont plus nos coupés français, tels que vous les voyez à Paris.

Les *cabs* anglais ont leurs cochers perchés par derrière et sur le haut. Les anglais n'aiment pas, quand ils sont en voiture, à voir quelqu'un devant eux. Ils disent que c'est "choquant" et ils n'ont peut-être pas tort.

(à suivre)

HISTOIRE DU CAP-SANTÉ

(Suite)

D'ailleurs, il faut prendre garde de s'exagérer l'importance du rôle des marguilliers, qui ont besoin de l'autorisation de l'Ordinaire pour prêter, vendre, hypothéquer, et faire toute dépense qu'on ne peut classer sous la rubrique de *dépense ordinaire*. Il en est de même pour la reddition annuelle des comptes, la responsabilité de tout marguillier ne cesse définitivement que le jour où ses comptes sont approuvés par l'Ordinaire. Ce dernier est de fait le véritable administrateur des biens des Fabriques, puisque sans son *placet*, les marguilliers ne peuvent à peu près rien régler.

Nous avons donc eu raison de dire que la mise hors la loi, de

l'ancienne coutume est regrettable, comme nous avons raison d'ajouter, que ce fait est dû, en grande partie, aux efforts réunis des brouillons que comptent toutes les paroisses, soutenus par les hâbleurs politiques.

Nous sommes arrivés à l'année 1878, que les futurs historiens pourront, sans exagération, appeler l'année terrible. Un coup d'Etat dont l'appréciation n'entre pas dans le cadre de cette histoire, acheva de chauffer à blanc les deux partis politiques de la Province, porta grand nombre d'esprits à la température d'ébullition, et créa un malaise dont le choc en retour se fit sentir jusque dans les paroisses les plus reculées, à propos de tout et à propos de rien.

La paroisse du Cap-Santé, beaucoup trop politiqueuse même en temps ordinaire, éprouva naturellement le sort commun, et contracta la fièvre courante, qui provoqua un conflit entre le curé et les membres du Conseil de la paroisse. Les documents suivants, que nous reproduisons sans commentaires, résument cet incident malheureux d'une manière claire et complète.

Voici la teneur de ces documents :

Lettre des conseillers municipaux à l'Archevêque de Québec,
A Sa Grandeur Monseigneur l'Archevêque de Québec.

Monseigneur,

Lors de la révision de la liste électorale de cette paroisse, nous avons cru devoir ajouter à cette liste les noms de certaines personnes et refuser d'entrer les noms de certaines autres personnes.

Il y a dimanche huit jours, M. le curé de cette paroisse a lu en chaire une lettre de Votre Grandeur, comportant être la réponse à une lettre qu'il vous avait écrite.

D'après cette lettre nous constatons que M. le curé a posé à Votre Grandeur la question suivante : Si les conseillers de cette paroisse, dans le but de favoriser un parti politique, ont entré certaines personnes sur la liste, et refusé d'en entré d'autres, se sont-ils rendus coupables de parjure, ou se sont-ils rendus coupables de péché grave.

La lecture de la lettre de Votre Grandeur a laissé la paroisse sous l'impression que nous sommes condamnés par Votre Grandeur comme ayant manqué à notre devoir et enfreint notre serment d'office. Nous n'avons pas besoin de dire que

cela fait un grand dommage à notre réputation dans la paroisse. Nous croyons devoir en conséquence nous adresser à Votre Grandeur, pour mettre à la place des hypothèses de M. le Curé les faits qui se sont passés.

Avant de procéder à la révision de la liste, nous avons consulté trois avocats pour savoir quelles personnes nous devons y mettre et nous affirmons que tout a été correct.

Nous demandons comme une faveur la permission de rendre publique la réponse de Votre Grandeur ou, ce qui serait mieux encore si Votre Grandeur n'y voit pas d'objection, nous demandons que M. le curé lise cette réponse en chaire. Du reste, nous ne voulons pas prendre sur nous de tracer à Votre Grandeur une ligne de conduite à cet égard. Tout ce que nous demandons, et nous connaissons trop bien l'esprit de justice de Votre Grandeur pour douter de votre réponse, c'est que le tort causé à notre réputation dans la paroisse soit réparé

Nous sommes allés chez M. le curé pour lui expliquer les faits et lui montrer les documents du Conseil, mais il a refusé de nous entendre (1).

Nous avons l'honneur, etc.

(Signé) C. Germain, Damase Pagé, Charles Falardeau, Félix Leclerc, J.-B. Savard, Elie Delisle, Honoré Doré.

Témoin des signatures S. Delisle.

Réponse du curé à l'Archevêque de Québec.

Monseigneur,

En réponse au factum des Conseillers, je nie avoir donné raison à ces Messieurs de se plaindre. Je le fais avec d'autant plus d'assurance que vous connaissez vous-même la fausseté d'une partie de leurs avancés. Mettez mes accusateurs en demeure de faire leurs preuves ou de retirer leur plainte, car je demanderai réparation à mon tour.

Je demeure,

M. FORTIN, Ptre

Cap-Santé, 6 mai 1878.

(1) La lettre des conseillers municipaux ne porte pas de date.

Lettre de l'Archevêque de Québec au curé

Québec, 8 mai 1878.

R. M. Fortin, Ptre, curé du Cap-Santé.

M. le Curé,

Suivant votre désir, j'informe votre maire que vous niez les accusations et que vous demandez des preuves avant d'entrer en explications.

Et Dominus sit tecum

† E.-A. Archevêque de Québec.

R. M. FORTIN. Ptre, curé du Cap-Santé,

M. le Curé,

Je n'ai encore rien reçu de vos Conseillers depuis que je leur ai demandé des preuves de leurs avancés. S'ils attendent la visite, ils n'auront guère à s'en réjouir.

(Signé) † E.-A. Archevêque de Québec.

Lettre du Curé à l'Archevêque de Québec.

Cap-Santé, 30 juillet 1878.

Monseigneur,

Vous n'avez pas oublié qu'un factum contre moi est devant vous depuis le 20 avril dernier. Je vous avais d'abord prié de mettre mes accusateurs en demeure de prouver leurs plaintes. Le 3 juin, vous m'écriviez que vous n'aviez encore rien reçu d'eux, mais que s'ils attendaient à la visite, ils n'auraient guère à s'en réjouir.

En effet, à la visite, Votre Grandeur me témoigna sa détermination d'en finir avec cette affaire: d'autres affaires aussi importantes vous ont empêché de le faire, mais vous ne serez pas surpris si j'insiste de nouveau en vous disant que j'attache une grande importance à obtenir justice contre cette malice, comme vous l'avez appelée devant mon voisin, le curé Portneuf.

Je ne vous répèterai pas les cancans et les mensonges qu'on a mis en circulation à propos de ce factum v. gr. qu'une condamnation m'avait obligé de me rétracter, que déjà j'avais fait amende honorable à mes accusateurs et on a dit dans l'origine et on répète que cette requête avait pour but de demander mon rappel. On vient me demander aujourd'hui s'il est vrai que je quitte la paroisse cet automne. Or, vous

comprenez, Monseigneur, qu'un appel dans les circonstances actuelles donnerait à supposer des raisons graves. Les étrangers n'ayant aux oreilles que ces rumeurs parties de mes paroissiens, paraissent prendre un grand intérêt au dénouement de la chose. A part le droit que je possède d'avoir un jugement annexé aux accusations injustes portées contre moi, ne serait-il pas temps d'en finir avec ces caucous si préjudiciables pour tous ?

A l'exemple de mes accusateurs, je demande que votre réponse soit lue au prône, de plus qu'un prêtre vienne en donner lecture en votre nom. Vous me pardonnerez cette exigence, Monseigneur, en vous rappelant que vous avez à traiter avec des gens qui ne rougissent pas d'avancer hardiment que le curé forge les lettres épiscopales, falsifie les mandements et ne les comprend pas.

Pour répondre à votre désir, Monseigneur, je vous dirai que vos paroles à mes paroissiens lors de la récente visite, ont alors produit un excellent effet. Les honnêtes gens se sont sentis encouragés, les coupables se sont mis à réfléchir. Malheureusement l'esprit du mal, je regrette de vous le dire, commence un travail de démolition. Comme je vous l'ai dit, la plaie qui ronge et conduit cette paroisse à la ruine est le mépris de ce qui se dit en chaire, les gens n'entendent pas être conduits. Lire un document épiscopal qui ne leur va pas, signaler un désordre, faire une recommandation suffit pour faire éclater les murmures et les récriminations. Je considère donc qu'une lettre pastorale ou une instruction faite avec autorité, serait très nécessaire pour arrêter cette manie diabolique qui conduit inévitablement la paroisse à l'impiété. Rien d'étonnant en tout cela, nous voyons aujourd'hui les fruits des doctrines empoisonnées qui ont été prêchées, ici plus qu'ailleurs, depuis de longues années, et que les journaux continuent à répandre.

J'ai l'honneur,

M. FORTIN, Ptre

(A suivre)

Memento hebdomadaire

QUÉBEC. — Les Quarante-Heures auront lieu au couvent de St-Gervais, le 4; au couvent de St Roch, le 5; Reposoir, le 7; au couvent de St-Ferdinand, le 9.

Directeur: M. l'abbé D. GOSSELIN, Cap-Santé, Portneuf.